

**CE-1301-07**

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DES ÉTUDES  
ET DU COMITÉ-CONSEIL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION  
DES PROGRAMMES COURTS  
2015-2016\***

**Le 15 septembre 2016**

\*Pour alléger le texte, les termes désignant des personnes en général sont au masculin.

## TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| Sommaire des travaux.....  | 3  |
| 1. Programmes conduisant à l'obtention d'un grade.....   | 4  |
| 1.1. Maîtrise en criminologie.....   | 4  |
| 1.2. Maîtrises et doctorat en biostatistique .....   | 4  |
| 1.3. Révision des programmes de maîtrise et de doctorat en administration et évaluation en éducation .....                     | 5  |
| 2. Programmes courts.....  | 6  |
| 2.1. Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en pratique de première ligne en nutrition.....                          | 6  |
| 2.2. Diplôme d'études supérieures spécialisées en agriculture, alimentation et société .....                                   | 6  |
| 2.3. Certificat en santé sexuelle .....  | 7  |
| 2.4. Certificat en gestion de la relation consommateur .....   | 7  |
| 3. Mandats particuliers.....   | 8  |
| 3.1. Production d'un avis sur l'élaboration de programmes courts de troisième cycle.....                                       | 8  |
| 3.2. Production d'un avis sur le <i>Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat</i> ..... | 8  |
| 3.3. Production d'un avis sur la formation interdisciplinaire à l'Université Laval .....                                       | 9  |
| 3.4. Révision de la Politique de la formation à distance à l'Université Laval.....   | 10 |
| 3.5. L'avenir de la formation et de la recherche à l'Université Laval, sur un horizon de 15 à 20 ans.....                      | 11 |
| 3.6. Participation au processus d'évaluation des instituts de l'Université Laval .....   | 11 |
| 4. Remerciements.....  | 12 |
| ANNEXE I.....  | 14 |
| ANNEXE II .....  | 15 |

En vertu de l'article 118 des *Statuts de l'Université Laval*, la Commission des études fait rapport de ses travaux au Conseil universitaire une fois l'an.

La Commission compte 19 membres avec droit de vote, en incluant le président, et des membres d'office sans droit de vote, soit le recteur, le vice-recteur aux études et aux activités internationales ou son représentant, la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, le directeur général du premier cycle et la secrétaire permanente de la Commission (Annexe I). En 2015-2016, la Commission a tenu 14 séances régulières.

## **Sommaire des travaux**

La Commission des études a présenté un avis sur la création de programmes de maîtrises et de doctorat en biostatistique, qui ont été adoptés par le Conseil universitaire. Un projet de création d'une maîtrise avec mémoire en criminologie a été examiné. Certaines modifications ont été demandées afin que le projet soit à nouveau soumis à la Commission au cours de l'année 2016-2017.

Pour sa part, le Comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts, dirigé par le président de la Commission des études et composé de Josée Bastien, doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, et de Alain Faucher, directeur à la Direction des programmes de premier cycle, a préparé quatre avis sur la création de programmes courts qui ont tous été adoptés par le Conseil universitaire en cours d'année : le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en pratique de première ligne en nutrition; le diplôme d'études supérieures spécialisées en agriculture, alimentation et société; le certificat en santé sexuelle; le certificat en gestion de la relation consommateur. Le Comité-conseil a, par ailleurs, produit un avis sur les programmes de maîtrise et de doctorat en administration et évaluation en éducation qui ont fait l'objet d'une révision en cours d'année.

La Commission s'est vue confier des mandats particuliers qui ont donné lieu à la production de l'Avis sur l'élaboration de programmes courts de troisième cycle, l'Avis sur le Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat et l'Avis sur la formation interdisciplinaire à l'Université Laval. Elle s'est penchée sur le rapport sur les baccalauréats intégrés à l'Université Laval produit par la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) et a participé à la révision de la Politique de la formation à distance de l'Université Laval. La Commission des études a entrepris un nouveau mandat sur l'avenir de la formation et de la recherche à l'Université Laval dans un horizon de 15 à 20 ans. Enfin, des membres ont participé au processus d'évaluation de trois instituts de l'Université Laval, soit l'Institut de biologie intégrative et des systèmes (IBIS), l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) et l'Institut Technologies de l'information et Sociétés (ITIS). La Commission a par ailleurs fait l'objet d'un article dans *Le Fil* du 7 avril 2016, dans lequel sont résumées sa composition et ses activités.

## **1. Programmes conduisant à l'obtention d'un grade**

### **1.1. Maîtrise en criminologie**

Un projet de maîtrise en criminologie a été déposé à la Commission des études et analysé au cours des séances régulières du 17 et du 31 mars 2016. Certaines difficultés apparues lors de l'étude du projet de programme ont amené la Commission à demander des précisions et à proposer des changements au programme. Des rencontres d'information et d'échanges tenues au printemps 2016 ont permis de faire avancer les travaux du comité d'élaboration qui présentera un projet de programme modifié au cours de l'année 2016-2017.

### **1.2. Maîtrises et doctorat en biostatistique**

La biostatistique se définit comme la science statistique appliquée aux sciences de la vie. De façon plus concrète, un biostatisticien développe et applique des méthodes statistiques afin d'analyser les données obtenues, entre autres, lors d'études cliniques, épidémiologiques, pharmaceutiques ou biomédicales.

Le programme de maîtrise professionnelle forme des biostatisticiens capables de concevoir et de réaliser des études en sciences de la santé et d'employer les méthodes statistiques adéquates pour analyser les données qui en découlent. Cette maîtrise favorise la polyvalence par un apprentissage d'une grande variété de méthodes statistiques. La création de ce programme entraînera la disparition de la spécialisation en biostatistique de la maîtrise en statistique.

Le programme de maîtrise avec mémoire forme des biostatisticiens aptes à mener avec rigueur les étapes d'une recherche et à participer au développement des connaissances scientifiques. Ces biostatisticiens étudieront un problème statistique nouveau découlant des études en sciences de la santé et emploieront les méthodes statistiques adéquates pour y apporter une solution.

Le programme de doctorat vise à former des biostatisticiens aptes à mener de façon autonome et experte un projet de recherche qui apporte une contribution originale à la connaissance et au développement de nouvelles pratiques de recherche en biostatistique. Ces biostatisticiens développeront et évalueront les méthodes biostatistiques requises pour la planification des études et pour l'analyse des données générées par la recherche en sciences de la santé. Ils superviseront également l'application de telles méthodes, et en assureront la diffusion et l'enseignement dans les milieux universitaires et les milieux de recherche en santé publics et privés.

Ces biostatisticiens effectueront le transfert de leurs connaissances en s'adaptant, selon le contexte, aux normes des sciences statistiques ou à celles des sciences de la santé.

Les programmes de maîtrise et de doctorat sont offerts conjointement par la Faculté de médecine et la Faculté des sciences et de génie. La création des programmes de maîtrise et de doctorat en biostatistique a été adoptée par le Conseil universitaire le 7 juin 2016.

### **1.3. Révision des programmes de maîtrise et de doctorat en administration et évaluation en éducation par le Comité-conseil**

En 2014, la démarche d'évaluation périodique des programmes en administration et évaluation en éducation (AÉÉ) a donné lieu à une recommandation afin que soient mieux définis les objectifs et l'orientation des programmes. En outre, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) a demandé de décrire les différents profils de sortie des diplômés. Cette description des profils de sortie a permis de constater que le nombre de compétences à développer dans le domaine de l'administration et des politiques scolaires et dans celui de la mesure et de l'évaluation était trop élevé pour un seul programme. Le constat est que l'administration et les politiques scolaires ainsi que la mesure et l'évaluation constituent des champs disciplinaires distincts et qu'ils ne peuvent être bien desservis qu'en ayant leurs propres programmes de formation.

En adoptant les révisions proposées aux programmes en AÉÉ, l'Université Laval offre désormais une formation mieux adaptée à la réalité et aux besoins des étudiants qui fréquentent actuellement ces programmes ou qui sont susceptibles de les fréquenter.

Plus spécifiquement, la maîtrise en administration et politiques de l'éducation proposée se distingue des autres programmes similaires au Québec par son accent sur l'intervention professionnelle et le fait de former à l'administration de l'éducation en relation étroite avec les politiques de l'éducation. Le doctorat en administration et politiques de l'éducation proposé est, par ailleurs, le seul programme offrant la possibilité d'étudier entièrement à distance en français au Canada dans ce domaine.

L'Université Laval est la seule université québécoise à offrir un programme de doctorat en mesure et évaluation en éducation. Ce programme répond aux besoins d'étudiants provenant d'horizons variés et constitue une valeur ajoutée pour le recrutement d'étudiants.

L'avis sur la révision des programmes de maîtrise et de doctorat en administration et évaluation en éducation a été adopté par le Conseil universitaire le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

## **2. Programmes courts**

### **2.1. Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en pratique de première ligne en nutrition**

Un nombre grandissant de diététistes/nutritionnistes est appelé à pratiquer en première ligne, et ce, souvent dès leur entrée dans la profession. Jusqu'à présent, l'organisation des programmes de formation des diététistes en fonction des exigences des organismes accréditeurs fait en sorte que plusieurs étudiants du baccalauréat en nutrition complètent leurs stages obligatoires en nutrition clinique dans des établissements qui dispensent presque exclusivement des soins de santé spécialisés et surspécialisés (deuxième et troisième lignes). Dans ces établissements, les stagiaires n'ont que très peu ou pas d'occasions pour exercer des activités de prévention, de promotion ou d'accompagnement auprès des personnes et des communautés dans une perspective visant à optimiser leur santé.

La Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation a présenté un projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en pratique de première ligne en nutrition. Ce programme permet à la pratique de première ligne en nutrition de mieux se positionner par rapport à l'ensemble des services de santé et favorise la collaboration interprofessionnelle des diététistes/nutritionnistes avec les autres spécialistes qui interviennent à ce niveau.

Le diplôme d'études supérieures spécialisées en pratique de première ligne en nutrition a été adopté par le Conseil universitaire le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

### **2.2. Diplôme d'études supérieures spécialisées en agriculture, alimentation et société**

Plusieurs enjeux de société interpellent l'agriculture et l'alimentation. Ces enjeux donnent lieu à des préoccupations éthiques, politiques, sociales, culturelles et économiques qui engendrent de multiples tensions au sein de nos sociétés. La prise en compte de ces enjeux, leur compréhension et leur résolution sollicitent tout autant l'analyse et le jugement critique que la mobilisation sociale au bénéfice des générations futures. Le renforcement des capacités de réflexion et d'action par le biais d'une formation axée sur l'exploration interdisciplinaire des défis bioalimentaires contemporains constitue un premier pas nécessaire vers l'avènement durable de la société de demain.

La formation proposée dans le DESS en agriculture, alimentation et société vise à ce que les professionnels et les intervenants du domaine bioalimentaire conservent une vision complète et multidimensionnelle des problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur activité professionnelle.

Cette formation peut mener à de nouvelles avenues de collaboration entre les professionnels et intervenants du secteur bioalimentaire, de même qu'à des initiatives davantage interdisciplinaires.

La création du programme de DESS en agriculture, alimentation et société a été adoptée par le Conseil universitaire lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016.

### **2.3. Certificat en santé sexuelle**

La santé sexuelle a été définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2003 : « La santé sexuelle est un état de bien-être physique, mental et social dans le domaine de la sexualité. Elle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui soient sources de plaisir et sans risque, libre de toute coercition, discrimination ou violence. » Les besoins en éducation dans le domaine de la santé sexuelle sont importants et nécessitent une formation spécifique.

Le certificat en santé sexuelle aborde les dimensions biopsychosociales de la sexualité à la lumière des changements sociétaux dans une perspective d'éducation, de prévention et de promotion de la santé sexuelle. Le certificat est destiné aux intervenants qui désirent intégrer à leur pratique professionnelle la promotion de la santé sexuelle et permet de développer des compétences d'intervention propres au domaine de l'éducation et de soutien en matière de santé sexuelle, tout en valorisant la collaboration interprofessionnelle. Offert par la Faculté de médecine, le certificat en santé sexuelle a été adopté par le Conseil universitaire le 3 mai 2016.

### **2.4. Certificat en gestion de la relation consommateur**

Ce certificat vient répondre aux besoins des professionnels de toutes formations, œuvrant dans différents secteurs de l'économie, intéressés par la gestion des services et soucieux des intérêts des consommateurs. La façon de concevoir la relation organisation-consommateur mise de l'avant dans le certificat en gestion de la relation consommateur s'arrime parfaitement à la réalité actuelle du marché, de plus en plus orientée vers des concepts comme l'expérience client, la recherche de sa satisfaction et le service à la clientèle. Il permet l'acquisition des connaissances et savoir-faire nécessaires à la compréhension des besoins et des attentes des consommateurs et

d'intégrer cette perspective dans le cadre de la gestion de l'expérience client d'une organisation.

Le nouveau certificat, offert entièrement à distance, est le résultat de la révision en profondeur du programme de certificat en sciences de la consommation. Le certificat en gestion de la relation consommateur a été adopté par le Conseil universitaire le 3 mai 2016.

### **3. Mandats particuliers**

#### **3.1. Production d'un avis sur l'élaboration de programmes courts de troisième cycle**

Le système d'éducation au Québec a prévu l'offre de formations courtes permettant l'accès au marché du travail ou offrant aux personnes en emploi l'opportunité d'enrichir leurs compétences tout au long de la vie. En milieu universitaire, ces formations courtes prennent la forme de microprogrammes (de 9 à 18 crédits), de certificats (24 à 36 crédits au premier cycle) ou de diplômes (24 à 30 crédits au deuxième cycle).

Le marché de l'emploi compte de nombreux diplômés de la maîtrise qui désirent enrichir leur formation par des cours avancés de troisième cycle, sans pour autant envisager s'inscrire à un doctorat, que ce soit un doctorat professionnel ou un Ph. D. Ces personnes sont dirigées par l'Université vers un programme court de deuxième cycle qui convient mal à leurs besoins.

Les programmes courts de troisième cycle créés par l'Université Laval visent le développement de compétences avancées liées à un domaine de pratique. La dénomination « Diplôme professionnel de troisième cycle » suivie du domaine d'études a été retenue. Ce libellé prend en compte les attentes des futurs étudiants de même que celles du milieu de l'emploi. En ce qui a trait aux microprogrammes, la dénomination «microprogramme de troisième cycle», suivie du domaine d'études a été retenue.

La création des programmes courts de troisième cycle a été adoptée par le Conseil universitaire le 3 novembre 2015.

#### **3.2. Production d'un avis sur le *Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat***

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) de l'Université Laval a pris part, au cours des dernières années, aux chantiers québécois et canadiens traitant de l'avenir de la formation aux cycles supérieurs et des compétences à développer dans les doctorats, les maîtrises de cours et les maîtrises de recherche. Cette préoccupation

rejoint également le second objectif de la planification stratégique de l'Université Laval, Horizon 2017, soit « d'innover dans les programmes de formation et l'offre des services pour les adapter aux nouvelles réalités des étudiants et aux besoins de la société ». Un groupe de travail issu du Conseil de la FESP s'est penché sur la délimitation entre la maîtrise et le doctorat et s'est ensuite intéressé aux compétences complémentaires développées pendant la formation.

Le Guide développé constitue un ensemble de références susceptibles de contribuer à l'évaluation, à la création ou à la gestion des programmes de maîtrise et de doctorat. Traçant un portrait le plus complet possible des compétences, des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être accessibles par la formation aux cycles supérieurs, ce Guide contribue à circonscrire les objectifs poursuivis à la maîtrise professionnelle, à la maîtrise recherche et au doctorat, et à tracer un portrait plus juste des acquis des finissants. Il s'agit d'un outil de référence qui présente assez de flexibilité pour être adapté à tous les programmes.

L'Avis sur le *Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat* a été adopté par le Conseil universitaire le 3 novembre 2015.

### **3.3. Production d'un avis sur la formation interdisciplinaire à l'Université Laval**

L'interdisciplinarité est un phénomène fondamental qui préoccupe la plupart des universités. De nombreux ouvrages portant sur l'enseignement supérieur, produits au cours des dix dernières années en témoignent. Alors que la formation universitaire cherche à outiller les étudiants afin qu'ils puissent répondre à des problèmes sociétaux de plus en plus complexes, il y a consensus sur le fait que l'interdisciplinarité est un moyen exceptionnel pour y parvenir.

En août 2014, la Commission des études a reçu du recteur le mandat de produire un avis sur la formation interdisciplinaire à l'Université Laval. Cet avis veut d'abord décrire les pratiques de formation interdisciplinaire à l'Université Laval et ailleurs, sans remettre en question le bienfondé de la formation disciplinaire. L'objectif est d'identifier les réalisations et les obstacles à la formation interdisciplinaire à l'Université Laval, de manière à pouvoir reconnaître ce qui est fait, renforcer les bonnes pratiques et pallier les lacunes. La Commission s'est penchée, notamment, sur l'*Avis sur les baccalauréats intégrés à l'Université Laval* préparé par la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) dans le cadre de ce mandat sur la formation interdisciplinaire.

Des recommandations (R) ont été formulées à la direction de l'Université Laval afin d'appuyer le développement de formations interdisciplinaires par toutes les instances qui s'y intéressent :

- R1- D'appuyer les initiatives visant à ce que des enseignants de profils et d'appartenances variés participent à un dialogue interdisciplinaire continu sur le contenu des programmes, la pédagogie et les profils de sortie;
- R2- Que les membres du personnel enseignant adoptent des approches pédagogiques appropriées à l'interdisciplinarité;
- R3- De soutenir les membres du personnel enseignant dans l'acquisition de compétences propres à l'enseignement dans une perspective d'interdisciplinarité;
- R4- De favoriser l'embauche d'enseignants dont les parcours de formation sont propices à l'émergence de l'interdisciplinarité dans les programmes;
- R5- De développer la cohérence de la formation visant l'intégration des savoirs dans les programmes qui font appel à l'interdisciplinarité;
- R6- De concevoir de nouveaux profils de sortie ou d'enrichir les profils existants dans les programmes de formation qui font appel à des savoirs interdisciplinaires;
- R7- D'incorporer, dans les programmes de formation existants, un ensemble cohérent d'activités de formation interdisciplinaire dans une concentration ou un profil;
- R8- De créer une formation interdisciplinaire complémentaire aux programmes menant à un grade;
- R9- De promouvoir les activités interdisciplinaires hors des programmes afin qu'elles constituent des savoirs complémentaires pour les étudiants;
- R10- De suggérer des procédures afin de favoriser la collaboration des départements et des facultés dans le développement et la prestation de formations interdisciplinaires;
- R11- D'augmenter le financement réservé au décloisonnement des activités de formation;
- R12- De proposer un mécanisme transversal interdisciplinaire pour faciliter l'offre de formation.

L'Avis sur la formation interdisciplinaire à l'Université Laval a été adopté par le Conseil universitaire lors de sa séance du 5 avril 2016.

### **3.4. Révision de la Politique de la formation à distance à l'Université Laval**

Le comité de révision de la *Politique de la formation à distance à l'Université Laval* a tenu 10 séances de travail entre février et novembre 2015 afin de remettre à jour ou d'actualiser les différentes rubriques de la Politique. Dans leurs travaux, les membres du comité ont tenu compte de l'avis de l'AELIÉS sur la formation à distance, des résultats

de la recherche menée par la CADEUL auprès des étudiants de premier cycle qui suivent au moins un cours à distance. Ils se sont assurés de la cohérence de la Politique avec les conventions collectives et le Règlement des études. La nouvelle version de la Politique de la formation à distance a été présentée pour validation à plusieurs instances, dont la Commission des études.

Cette nouvelle version de la Politique apporte, entre autres, des précisions terminologiques et des ajouts aux définitions qui la rendent plus actuelle. Elle clarifie par ailleurs certaines modalités d'offre de cours et d'évaluation des apprentissages.

La Politique de la formation à distance a été adoptée par le Conseil universitaire le 5 avril 2016.

### **3.5. L'avenir de la formation et de la recherche à l'Université Laval, sur un horizon de 15 à 20 ans**

En septembre 2015, le recteur a confié à la Commission des études et à la Commission de la recherche le mandat conjoint de réfléchir à l'avenir de la formation et de la recherche sur un horizon de 15 à 20 ans. Le mandat était précisé en ces termes : « Dans ce contexte où de multiples opportunités se profilent, nous souhaitons que la Commission des études et la Commission de la recherche identifient des vecteurs de changement dans leurs champs de compétence respectifs et contribuent, par leur réflexion, à une évolution harmonieuse de notre institution ainsi qu'au développement et au maintien de son leadership, tant à l'échelle nationale qu'internationale. La Commission des études pourra plus particulièrement réfléchir à l'impact potentiel de cette évolution sur l'avenir des études en général et des programmes de formation en particulier, afin d'envisager les meilleures stratégies pour que l'Université Laval conserve sa position de leader.»

Sept rencontres ont été consacrées, en tout ou en partie, à une réflexion sur les tendances majeures en matière de formation universitaire. Cette réflexion a été résumée par écrit et une analyse préliminaire suggère certains thèmes qui font consensus et qui seront développés davantage par les travaux de la Commission qui se poursuivront au cours de l'année 2016-2017.

### **3.6. Participation au processus d'évaluation des instituts de l'Université Laval**

L'application de la Politique de reconnaissance et d'évaluation des instituts de l'Université Laval a donné lieu, en 2015-2016, à l'évaluation de trois instituts. Des membres de la Commission des études ont ainsi pris part à des comités visiteurs lors de l'évaluation des instituts suivants :

- l'Institut de biologie intégrative et des systèmes (IBIS);
- l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF);
- l'Institut Technologies de l'information et Sociétés (ITIS).

De plus, le président de la Commission des études et la secrétaire permanente ont participé, à titre de membres du Comité de coordination de reconnaissance des instituts (CCRI), à des rencontres avec les directions des instituts suivants en préparation de leur évaluation :

- l'Institut d'éthique appliquée (IDÉA);
- l'Institut du patrimoine culturel (IPAC);
- l'Institut québécois des hautes études internationales (IQHEI).

Enfin, ils ont pris part à une rencontre ayant pour perspective la création d'un nouvel institut.

Le Comité de coordination de reconnaissance des instituts s'est également affairé à améliorer de façon constante les outils d'évaluation des instituts. Un document d'information résumant les étapes et la procédure pour la création d'instituts a été finalisé en 2016. Outre les présidents de la Commission des études et de la Commission de la recherche ainsi que la secrétaire permanente, le CCRI compte des représentants du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales et du Vice-rectorat à la recherche et à la création.

#### **4. Remerciements**

La Commission tient à remercier vivement la secrétaire permanente, Mme Marise Ouellet, pour l'excellence du travail qu'elle a accompli au cours de cette période.

La Commission adresse aussi ses remerciements à Mme Brigitte Lacroix, pour le soutien administratif et secretarial efficace qu'elle a apporté aux travaux.

La Commission exprime sa reconnaissance envers toutes les personnes qui apportent régulièrement leur concours à l'un ou l'autre dossier et envers les facultés, les directions et les services qui accordent pleine attention à ses demandes en y répondant avec diligence et générosité.

Pour la Commission des études,



**Claude Savard**

Président

Le 29 septembre 2016

**ANNEXE I**

**Liste des membres de la Commission des études  
Année 2015-2016**

|   |  |  |
|---|--|--|
| Président   | SAVARD, Claude   |  |
| Trois professeurs<br>Arts et lettres  | KISS, Jocelyne FMUS  |  |
|   | POSTE VACANT *KENT, Brad FLSH  |  |
|   | LAVIGNE, Alain, FLSH   |  |
| Trois professeurs<br>Sciences humaines  | GOULET, Sonia FSS  |  |
|   | ISSALYS, Pierre FD   |  |
|   | TREMBLAY, Philippe FSE   |  |
| Deux professeurs<br>Sciences de la santé  | DUMONT, Marcel FM  |  |
|   | SANTOS, Juliana FMD  |  |
| Quatre professeurs<br>Sciences pures et appliquées  | BOUDREAU, Stéphane FSG   |  |
|   | ROBERT, Jean-Loup FSG  |  |
|   | AIDER, Mohammed FSAA   |  |
|   | GÉLINAS, Nancy FFGG  |  |
| Deux chargés de cours   | FONTENEAU, Anne<br>*repl. Louise Néron depuis le 25-11-2015  |  |
|   | ÉMOND, Louis<br>*repl. P.-Charles Tremblay depuis le 25-11-2015  |  |
| Deux étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle<br>CADEUL   | LUCÉ, Étienne<br>*remplace M-Philippe Lévesque depuis 1-10-2015  |  |
|   | PELLETIER, Louis-Philippe<br>*repl. Maude Cloutier depuis le 29-03-2016  |  |
| Deux étudiants de 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle<br>AELIÉS  | KECK, Ariane   |  |
|   | VIELMAS, Sebastian<br>*repl. Anass El Kyak depuis le 9-03-2016   |  |
| <b>SANS DROIT DE VOTE</b>   |  |  |
| Secrétaire permanente   | OUELLET, Marise  |  |
| <b>D'OFFICE</b>   |  |  |
| Recteur<br>Vice-recteur aux études et aux activités internationales<br>Adjointe au vice-recteur aux études<br>et aux activités internationales<br>Doyenne, Faculté études supérieures et postdoctorales<br>Directeur général du premier cycle | BRIÈRE, Denis<br>GARNIER, Bernard, représenté par :<br>EBACHER, Marie-France<br><br>BASTIEN, Josée*<br>BEAULIEU, Alain<br>TALBOT, Serge*<br>FAUCHER, Alain |  |
| <i>*Remplacé(e) au cours de l'année</i>   |  |  |

## ANNEXE II

### Dossiers de la Commission présentés au Conseil universitaire

2015-2016

| <b>PROGRAMMES CONDUISANT À L'OBTENTION D'UN GRADE</b>                                 |
|---|
| Création des maîtrises et du doctorat en biostatistique (adopté au CU du 7 juin 2016) |

| <b>MANDATS PARTICULIERS</b>   |
|---|
| Avis sur l'élaboration de programmes courts de troisième cycle (adopté au CU du 3 novembre 2015)  |
| Avis sur le Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat (adopté au CU du 3 novembre 2015) <sup>1</sup> |
| Avis sur la formation interdisciplinaire à l'Université Laval (adopté au CU du 5 avril 2016) <sup>2</sup>                                   |

### Dossiers du Comité-conseil présentés au Conseil universitaire

2015-2016

| <b>DOSSIERS COMPLÉTÉS</b>  |
|--|
| Création du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en pratique de première ligne en nutrition (adopté au CU du 1 <sup>er</sup> décembre 2015) |
| Révision des programmes de maîtrise et de doctorat en administration et évaluation en éducation (adopté au CU du 1 <sup>er</sup> décembre 2015)                      |
| Création du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en agriculture, alimentation et société (adopté au CU du 2 février 2016)                          |
| Création du programme de certificat en santé sexuelle (adopté au CU du 3 mai 2016)   |
| Création du programme de certification en gestion de la relation consommateur (adopté au CU du 3 mai 2016)   |

---

<sup>1</sup> Guide repéré à : [https://www.fesp.ulaval.ca/files/content/sites/fesp/files/documents/00\\_Avis\\_et\\_rapports\\_FESP/Rapport%20CFESP%20-%20Guide%20-%20CEtudes20150521%20et%200604%20-%20FESP20150721.pdf](https://www.fesp.ulaval.ca/files/content/sites/fesp/files/documents/00_Avis_et_rapports_FESP/Rapport%20CFESP%20-%20Guide%20-%20CEtudes20150521%20et%200604%20-%20FESP20150721.pdf)

<sup>2</sup> Avis disponible à : [http://www2.ulaval.ca/notre-universite/documents-officiels.html#Unites\\_administratives](http://www2.ulaval.ca/notre-universite/documents-officiels.html#Unites_administratives)